

CCAS

AVIS DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information donnée en application des articles L. 123-6 et R. 123-11
du code de l'action sociale et des familles

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Jonquières, Monsieur le Maire lance un appel à candidatures afin de désigner les représentants.

Le conseil d'administration se compose de sept membres en plus du maire, qui est président de droit. Sept membres sont élus par le conseil municipal, et sept autres sont nommés par le maire. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L. 123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés :

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées,
- un des associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

Le renouvellement du conseil d'administration doit être effectué dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Les associations intéressées sont invitées à transmettre leur candidature, adressées à Monsieur le Maire, avant le 13 avril 2026 à midi par email à ccas@jonquieres.fr ou par courrier à Mairie de Jonquières – Hôtel de Ville – 32, avenue de la Libération 84150 JONQUIERES.

Les candidatures seront examinées en vue de la nomination des membres du conseil d'administration par arrêté du maire.

Le présent avis est diffusé par affichage en mairie, et par insertion sur le site Internet www.jonquieres.fr.

Fait à Jonquières, le 2 avril 2026,

Le Maire



Sébastien ORIVELLE